

RAPPORT DE LA MAIRESSE



FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER

RAPPORT FINANCIER DE L'ANNÉE 2024

Présenté à une séance ordinaire des membres du conseil
de la Municipalité de Saint-Proper-de-Champlain
tenue le 2 juin 2025
par la mairesse, madame France Bédard

Chers citoyennes et citoyens,

En vertu des dispositions de l'article 176.2.2 du Code municipal du Québec, je vous présente les faits saillants du rapport financier 2024. Ce rapport traitera des points suivants :

1. Les états financiers de l'année 2024 et le dernier rapport des auditeurs;
2. Les principales réalisations de l'année 2024.

1. LE RÉSUMÉ FINANCIER 2024 ET LE RAPPORT DES AUDITEURS EXTERNES

1.1 Résumé financier 2024

Surplus

Au 31 décembre 2024, la municipalité avait un surplus qui provient de :

Surplus cumulatif au 31 déc. 2023	236 902 \$
Affectation annuelle	0 \$
Résultat net de l'exercice 2024	<u>134 073 \$</u>
Total cumulatif au 31 décembre 2024	370 975 \$

La Municipalité dispose d'un fonds de roulement, pour différents projets, au montant de 121 982 \$.

Service de la dette

Au 31 décembre 2024, l'endettement à long terme de la municipalité atteignait 3 797 600 \$. De ce montant, une somme de 2 552 961 \$ est couverte par les deux paliers gouvernementaux incluant la part de la Municipalité de Saint-Stanislas au montant de 461 066 \$. La dette de la Municipalité s'élève donc à 783 573 \$.

1.2 Le rapport des auditeurs

Les auditeurs de notre municipalité, la firme MPA inc. ont produit un rapport pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2024. Ce rapport stipule que les états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la municipalité à cette date ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de ses actifs financiers nets (dette nette) et de ses flux de trésorerie conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

2. LES PRINCIPALES RÉALISATIONS DE L'ANNÉE 2024

La Municipalité a réalisé plusieurs projets :

- ✓ L'installation de thermopompes au centre communautaire et à l'hôtel de ville;
- ✓ L'installation de hottes de poêle au centre communautaire et à l'édifice Flore et Irène Gagnon;
- ✓ L'installation d'arrêt à neige au garage municipal;
- ✓ Plusieurs travaux de voirie non prévus ont dû être faits en raison des pluies diluviennes de août 2024(tempête Debby), en plus des travaux prévus à l'horaire (ponceaux, réparation de routes, fermeture d'un ancien réseau d'aqueduc).